



Succession - paiement fractionné et taux d'intérêts

Par **bea cecile**, le **18/11/2017** à **06:45**

Bonjour

Je dois payer des frais de succession sur des biens immobiliers au 31 décembre 2017 et je souhaiterais avoir une explication sur le paiement fractionné (payable tous les 6 mois en 7 fois sur 3 ans) et plus précisément sur les intérêts soit 1,6 % en 2017 que vont appliquer les impôts.

Comment ce taux d'intérêts (1,6 % en 2017) va s'appliquer ? Tous les mois ? Tous les 6 mois ? Sur le montant restant dû ? ou autre ?

Et à partir de quand commence t'il à s'appliquer ?

Savez-vous où je peux trouver un exemple d'échéancier ?

Merci d'avance pour votre aide te bon week-end

Cldt

MME BEAUMONT

Par **Visiteur**, le **18/11/2017** à **09:07**

Bonjour,

Les intérêts sont toujours sur le restant dû.

Bien à vous

Par **bea cecile**, le **18/11/2017** à **19:25**

merci de votre retour rapide